

DEMANDE DE CARTE



Fournir
une photo d'identité
(de face, tête nue,
fond neutre,
35x41mm,
non utilisée,
non scannée,
non
photocopiée)

Partie à remplir par le client (en lettres capitales)

Mme M. **Nom :** _____
Prénom : _____ **Né(e) le :** _____
Rés., esc., bât. : _____
N° : _____ **Rue / Av / Bd :** _____
Code postal : _____ **Commune :** _____
Tél. fixe* : _____ **E-mail* :** _____ (*Données facultatives)
Tél. portable* : _____

Oui j'accepte la conservation numérique de ma photo (utile en cas de perte / vol).
 la réception des informations de la part de la SNCF par courrier, courriel et/ou par téléphone.
 la réception des offres commerciales par courriel et/ou par téléphone des partenaires de la SNCF opérateurs adhérents de jvmalin.

Les informations figurant sur ce formulaire peuvent être transmises aux autres opérateurs adhérents de jvmalin selon les modalités mentionnées dans les Conditions Générales d'Utilisation de la carte jvmalin délivrée par la SNCF.

Partie à remplir par la SNCF

Lieu de confection : _____ **Lieu de retrait :** _____
Motif : 1^{ère} demande Perdue Volée Déteriorée Défectueuse Périmée Résiliation client
 Carte nominative Carte déclarative **Prix de la carte :** _____ € _____
N° nouvelle carte : _____ **Date de fin de validité :** _____
N° ancienne carte : _____ **Emetteur :** _____
N° justificatif de paiement : _____ **N° titre de dépannage :** _____
(encaissement en dehors de l'Espace billettique) A restituer au retrait de la nouvelle carte
Droits tarifaires :
Salarié Scolaire Élève Étudiant Apprenti Centre-Val de Loire Autre (à préciser) _____

Dépôt de la demande	Timbre à date de la gare de dépôt
<p>Je soussigné (nom et prénom), certifie de l'exactitude des informations ci-dessus. Je déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales d'Utilisation figurant au verso (contrat carte jvmalin) et je m'engage à m'y conformer.</p> <p>Je joins à cette demande une photocopie d'identité.</p> <p>Je verse la somme de € correspondant aux frais de confection de la carte.</p> <p>Signature du client : (précédée obligatoirement de la mention « lu et approuvé »).</p> <p>Nom, prénom et signature des parents ou administrateurs légaux pour les mineurs : (précédée obligatoirement de la mention « lu et approuvé »).</p>	<p>Retrait de la carte</p> <p>Je soussigné (nom et prénom), déclare avoir pris possession de ma carte jvmalin le à</p> <p>Signature du client : (précédée obligatoirement de la mention « lu et approuvé »).</p>

La carte jvmalin est une carte multimodale susceptible de pouvoir contenir des droits à réduction et des contrats de transport des différents réseaux adhérents.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 «relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés», modifiée par la loi du 6 août 2004 et avec celle du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, les informations collectées font l'objet d'un traitement déclaré à la CNIL dont la finalité est la gestion des données billettiques du réseau TER Centre-Val de Loire réalisé par la SNCF, responsable de ce traitement. Les informations sont obligatoires sauf le courriel et le numéro de téléphone. En l'absence de renseignement des informations obligatoires, votre demande ne peut être traitée. A défaut de courriel et/ou de numéro de téléphone, le client ne peut être contacté par ces moyens à des fins de gestion. Vous pouvez recevoir des offres commerciales de la SNCF par courriel et/ou par téléphone. Avec votre consentement, les opérateurs de jvmalin pourront vous adresser des offres commerciales par courriel et/ou par téléphone. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données vous concernant dont les modalités sont dans les Conditions Générales d'Utilisation de la carte jvmalin délivrée par la SNCF.

1 - Exemple gare de dépôt de la demande

N°

LES TRANSPORTS DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

DEMANDE DE CARTE



Fournir
une photo d'identité
(de face, tête nue,
fond neutre,
35x41mm,
non utilisée,
non scannée,
non
photocopiée)

Partie à remplir par le client (en lettres capitales)

Mme M. **Nom :** _____
Prénom : _____ **Né(e) le :** _____
Rés., esc., bât. : _____
N° : _____ **Rue / Av / Bd :** _____
Code postal : _____ **Commune :** _____
Tél. fixe* : _____ **E-mail* :** _____ (*Données facultatives)
Tél. portable* : _____

Oui j'accepte la conservation numérique de ma photo (utile en cas de perte / vol).
 la réception des informations de la part de la SNCF par courrier, courriel et/ou par téléphone.
 la réception des offres commerciales par courriel et/ou par téléphone des partenaires de la SNCF opérateurs adhérents de jvmalin.

Les informations figurant sur ce formulaire peuvent être transmises aux autres opérateurs adhérents de jvmalin selon les modalités mentionnées dans les Conditions Générales d'Utilisation de la carte jvmalin délivrée par la SNCF.

Partie à remplir par la SNCF

Lieu de confection : _____ **Lieu de retrait :** _____
Motif : 1^{ère} demande Perdue Volée Déteriorée Défectueuse Périmée Résiliation client
 Carte nominative Carte déclarative **Prix de la carte :** _____ € _____
N° nouvelle carte : _____ **Date de fin de validité :** _____
N° ancienne carte : _____ **Emetteur :** _____
N° justificatif de paiement : _____ **N° titre de dépannage :** _____
(encaissement en dehors de l'Espace billettique) A restituer au retrait de la nouvelle carte
Droits tarifaires :
Salarié Scolaire Élève Étudiant Apprenti Centre-Val de Loire Autre (à préciser) _____

Dépôt de la demande	Timbre à date de la gare de dépôt
<p>Je soussigné (nom et prénom), certifie de l'exactitude des informations ci-dessus. Je déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales d'Utilisation figurant au verso (contrat carte jvmalin) et je m'engage à m'y conformer.</p> <p>Je joins à cette demande une photocopie d'identité.</p> <p>Je verse la somme de € correspondant aux frais de confection de la carte.</p> <p>Signature du client : (précédée obligatoirement de la mention « lu et approuvé »).</p> <p>Nom, prénom et signature des parents ou administrateurs légaux pour les mineurs : (précédée obligatoirement de la mention « lu et approuvé »).</p>	<p>Retrait de la carte</p> <p>Je soussigné (nom et prénom), déclare avoir pris possession de ma carte jvmalin le à</p> <p>Signature du client : (précédée obligatoirement de la mention « lu et approuvé »).</p>

La carte jvmalin est une carte multimodale susceptible de pouvoir contenir des droits à réduction et des contrats de transport des différents réseaux adhérents.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 «relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés», modifiée par la loi du 6 août 2004 et avec celle du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, les informations collectées font l'objet d'un traitement déclaré à la CNIL dont la finalité est la gestion des données billettiques du réseau TER Centre-Val de Loire réalisé par la SNCF, responsable de ce traitement. Les informations sont obligatoires sauf le courriel et le numéro de téléphone. En l'absence de renseignement des informations obligatoires, votre demande ne peut être traitée. A défaut de courriel et/ou de numéro de téléphone, le client ne peut être contacté par ces moyens à des fins de gestion. Vous pouvez recevoir des offres commerciales de la SNCF par courriel et/ou par téléphone. Avec votre consentement, les opérateurs de jvmalin pourront vous adresser des offres commerciales par courriel et/ou par téléphone. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données vous concernant dont les modalités sont dans les Conditions Générales d'Utilisation de la carte jvmalin délivrée par la SNCF.

2 - Exemple destiné au guichet jvmalin

N°

LES TRANSPORTS DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

DEMANDE DE CARTE



Fournir
une photo d'identité
(de face, tête nue,
fond neutre,
35x41mm,
non utilisée,
non scannée,
non
photocopiée)

Partie à remplir par le client (en lettres capitales)

Mme M. Nom : _____
Prénom : _____ Né(e) le : _____
Rés., esc., bât. : _____
N° : _____ Rue / Av / Bd : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Tél. fixe* : _____ E-mail* : _____ (*Données facultatives)
Tél. portable* : _____

Oui j'accepte la conservation numérique de ma photo (utile en cas de perte / vol).
 la réception des informations de la part de la SNCF par courrier, courriel et/ou par téléphone.
 la réception des offres commerciales par courriel et/ou par téléphone des partenaires de la SNCF opérateurs adhérents de jvmalin.

Les informations figurant sur ce formulaire peuvent être transmises aux autres opérateurs adhérents de jvmalin selon les modalités mentionnées dans les Conditions Générales d'Utilisation de la carte jvmalin délivrée par la SNCF.

Partie à remplir par la SNCF

Lieu de confection : _____ Lieu de retrait : _____
Motif : 1^{ère} demande Perdue Volée Déteriorée Défectueuse Périmée Résiliation client
 Carte nominative Carte déclarative Prix de la carte : _____ € _____
N° nouvelle carte : _____ Date de fin de validité : _____
N° ancienne carte : _____ Emetteur : _____
N° justificatif de paiement : _____ N° titre de dépannage : _____
(encaissement en dehors de l'Espace billettique) A restituer au retrait de la nouvelle carte
Droits tarifaires :
Salarié Scolaire Élève Étudiant Apprenti Centre-Val de Loire Autre (à préciser) _____

Dépôt de la demande	Timbre à date de la gare de dépôt
<p>Je soussigné (nom et prénom), certifie de l'exactitude des informations ci-dessus. Je déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales d'Utilisation figurant au verso (contrat carte jvmalin) et je m'engage à m'y conformer.</p> <p>Je joins à cette demande une photocopie d'identité.</p> <p>Je verse la somme de € correspondant aux frais de confection de la carte.</p> <p>Signature du client : (précédée obligatoirement de la mention « lu et approuvé »).</p> <p>Nom, prénom et signature des parents ou administrateurs légaux pour les mineurs : (précédée obligatoirement de la mention « lu et approuvé »).</p>	<p>Retrait de la carte</p> <p>Je soussigné (nom et prénom), déclare avoir pris possession de ma carte jvmalin le à</p> <p>Signature du client : (précédée obligatoirement de la mention « lu et approuvé »).</p>

La carte jvmalin est une carte multimodale susceptible de pouvoir contenir des droits à réduction et des contrats de transport des différents réseaux adhérents.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 «relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés», modifiée par la loi du 6 août 2004 et avec celle du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, les informations collectées font l'objet d'un traitement déclaré à la CNIL dont la finalité est la gestion des données billettiques du réseau TER Centre-Val de Loire réalisé par la SNCF, responsable de ce traitement. Les informations sont obligatoires sauf le courriel et le numéro de téléphone. En l'absence de renseignement des informations obligatoires, votre demande ne peut être traitée. A défaut de courriel et/ou de numéro de téléphone, le client ne peut être contacté par ces moyens à des fins de gestion. Vous pouvez recevoir des offres commerciales de la SNCF par courriel et/ou par téléphone. Avec votre consentement, les opérateurs de jvmalin pourront vous adresser des offres commerciales par courriel et/ou par téléphone. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données vous concernant dont les modalités sont dans les Conditions Générales d'Utilisation de la carte jvmalin délivrée par la SNCF.

3 - Exemple destiné au client

N°

LES TRANSPORTS DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

CONTRAT D'ADHÉSION jvmalin *Document à conserver*

Conditions Générales d'Utilisation de la carte jvmalin délivrée par SNCF

La délivrance de la carte jvmalin par les partenaires adhérents, ainsi que son utilisation par les clients, sont expressément régies par les clauses et conditions ci-après :

Article I - Objet

Les présentes conditions générales définissent sur la base des principes décrits ci-après, les règles à respecter par les parties dans le cadre de l'utilisation d'une carte électronique, désignée sous l'appellation « Carte jvmalin », comme support de titres de transports collectifs en région Centre-Val de Loire.

La carte jvmalin est utilisable sur les réseaux des transporteurs partenaires, ci-après désignés « partenaires jvmalin ».

La liste actualisée de l'ensemble des partenaires jvmalin, des points de vente, des tarifs disponibles ainsi que l'intégralité des conditions d'utilisation sont consultables dans les agences, guichets et site Internet des réseaux partenaires jvmalin et sur le site Internet jvmalin (www.jvmalin.fr).

Les partenaires jvmalin se réservent le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente qui s'appliqueront dans un délai de 15 jours à compter de leur publication sur le site Internet Jvmalin.

Article II - Principes généraux

Les partenaires jvmalin émettent des cartes jvmalin qui sont acceptées sur le périmètre géographique et tarifaire décrit sur le site Internet jvmalin.

Les cartes jvmalin sont rechargeables. Elles hébergent sur un support unique les éventuels droits tarifaires de leurs titulaires ; des titres de transport monomodaux propres à chaque réseau partenaire ainsi que des titres intermodaux ou multimodaux communs aux différents réseaux.

Article III - La carte jvmalin

La carte jvmalin comporte :

- une face commune à tous les partenaires jvmalin portant le logo jvmalin, traduisant ainsi son interopérabilité,
- une face avec notamment les informations nominatives pour le cas des cartes personnalisées : nom, prénom et photographie récente du titulaire de la carte.

La carte jvmalin se décline en deux formules :

- nominative : elle est strictement personnelle et est graphiquement personnalisée. Elle est associée à un fichier contenant les données du client et permet tout type de service-après-vente ;
- déclarative : elle est strictement personnelle et est graphiquement personnalisée. Le titulaire de la carte n'est pas inscrit dans un fichier client. Le service après-vente est possible sous certaines conditions ;

Article IV - Le titulaire de la carte jvmalin

La carte jvmalin, objet des présentes conditions générales, est strictement personnelle et son titulaire ne peut être qu'une personne physique ou morale.

Article V - Souscription

L'achat d'une carte jvmalin est subordonné à la fourniture des renseignements demandés et à la perception du montant pour sa création. Le client doit fournir pour les cartes personnalisées :

- un formulaire de demande de carte jvmalin dûment rempli et signé. Pour les mineurs non émancipés, la demande de carte doit être signée par le ou les parents ou administrateurs légaux,
- une pièce d'identité officielle du titulaire et du signataire,
- une photo d'identité couleur récente du titulaire (avec inscription des nom et prénom au verso), répondant aux conditions des documents officiels d'identité. Une photographie numérique pourra être directement établie dans certains points de création des cartes jvmalin équipés (voir sur les sites internet des partenaires jvmalin ou sur le site internet jvmalin).
- un certificat d'émancipation pour les mineurs émancipés, pour toute carte nominative et déclarative
- les pièces justificatives utiles pour les éventuels droits à disposer de titres spécifiques. (Voir sur les sites partenaires jvmalin ou sur le site internet jvmalin).

Article VI - Délivrance de la carte jvmalin

Les modalités de délivrance de la carte jvmalin par les différents partenaires jvmalin ainsi que les tarifs des opérations sont définis par chaque réseau partenaire jvmalin.

Article VII - Conditions de détention de la carte jvmalin

La carte jvmalin reste la propriété du partenaire jvmalin qui l'a émise. Celui-ci se réserve le droit de retirer ou de changer la carte, quel que soit le motif.

Le titulaire de la carte jvmalin est responsable de son utilisation et de sa conservation. Il est propriétaire des droits et titres acquis. Tout usage abusif et frauduleux de la carte imputable à son titulaire entraîne sa responsabilité et l'application à son encontre des sanctions prévues par la loi, sans préjudice de l'application des dispositions de l'article XV.

La carte dispose d'une antenne et d'une puce dont le bon fonctionnement dépend de quelques précautions d'utilisation de base que le titulaire s'engage à respecter. Il doit notamment ne pas soumettre sa carte à des torsions, pliage, découpages, à des hautes ou basses températures, à des effets électroniques ou électromagnétiques, à un niveau d'humidité élevé et à n'importe quel autre traitement manifestement inapproprié à son bon fonctionnement.

Article VIII - Chargement et rechargement des droits et titres de transport sur la carte

Les modalités de chargement et rechargement des droits et titres de transport sur la carte sont reprises sur le site Internet jvmalin et ceux des réseaux partenaires.

Le titulaire pourra être informé de tout ou partie du contenu de sa carte, soit directement lors de l'achat de ses titres, soit par l'intermédiaire des agents des réseaux concernés.

La tarification des titres de transport proposés au chargement sur la carte jvmalin est définie par chaque réseau partenaire. Les réseaux partenaires peuvent restreindre la liste des titres que le client peut charger ou recharger dans sa carte jvmalin, selon le type de carte utilisé (nominative ou déclarative).

Article IX - Conditions d'utilisation sur les réseaux partenaires jvmalin

Pour être en règle, la validation sur des bornes spécifiques est à effectuer pour chaque voyage, selon les modalités définies par chacun des réseaux partenaires.

Conformément à la réglementation en vigueur, les voyageurs doivent être munis d'un titre de transport en cours de validité sur le réseau emprunté (carte jvmalin chargée au minimum avec un titre de transport). La carte vide, seule, non chargée d'un titre ou d'un forfait n'est pas un titre de transport.

Sur les réseaux concernés, l'utilisation des titres de transports hébergés sur la carte jvmalin est soumise aux conditions de droits et d'obligations définies par le réseau. En cas d'oubli de la carte jvmalin ou de non validation, le client est considéré en situation irrégulière et voit sa situation régularisée selon les modalités en vigueur.

En cas de doute sur l'identité du porteur d'une carte personnalisée jvmalin, il peut être demandé un justificatif d'identité. Si la carte jvmalin ne correspond pas à l'identité du porteur, elle lui sera retirée immédiatement et il pourrait être procédé à la résiliation du contrat dans les conditions de l'article XV.

Article X - Remplacement d'une carte jvmalin

La perte, le vol, la détérioration ou tout dysfonctionnement d'une carte jvmalin doit être signalé par son titulaire dès survenance des faits.

Le remplacement d'une carte perdue, volée, détériorée ou pour convenance personnelle est soumis à des tarifs consultables dans les agences et guichets identifiés jvmalin, sur le site Internet jvmalin et sur les sites internet des partenaires jvmalin. Il peut être demandé auprès de l'un des partenaires émetteurs jvmalin. Le montant pour le remplacement de la carte jvmalin est perçu au moment du dépôt du formulaire de demande de carte jvmalin.

En l'absence de carte jvmalin, il appartient au client de se munir d'un titre de transport traditionnel payant qui pourra, selon le cas et sous certaines conditions, lui être remboursé dès réception de sa nouvelle carte jvmalin.

Article XI - Remboursement

Une carte jvmalin n'est pas remboursable. Les modalités de remboursement des titres de transport chargés sur une carte jvmalin sont propres à chaque partenaire jvmalin.

Article XII - Informatique et libertés

Les informations recueillies lors de la création et l'utilisation de la carte font l'objet d'un traitement informatique automatisé, dont les finalités sont la gestion des titres de transport, la réalisation de statistiques et la gestion de la fraude et dont le responsable de traitement est l'autorité organisatrice de transport ou le délégataire de service public en charge de l'exploitation du réseau de transports publics. Elles sont destinées aux réseaux partenaires jvmalin.

Les données concernant les déplacements sont anonymes. Elles permettent d'effectuer des analyses statistiques de l'offre et d'établir des indicateurs de suivi. Elles sont destinées aux réseaux partenaires jvmalin.

Les données clients sont conservées en conformité avec les dispositions réglementaires stipulées par la CNIL.

Les informations mentionnées comme telles dans le formulaire de souscription sont obligatoires. En l'absence de renseignement des informations obligatoires, la demande de carte jvmalin ne pourra être traitée. Les personnes concernées disposent à leur inscription d'un droit d'opposition à la transmission de leurs données à des partenaires commerciaux extérieurs aux partenaires jvmalin et d'un

droit d'opposition à la conservation numérique de la photographie. Ces droits peuvent être exercés au travers du formulaire de demande de carte jvmalin et à tout moment auprès des réseaux partenaires. Les réseaux partenaires jvmalin pourront adresser leurs informations ou leurs offres commerciales pour des services analogues à leurs clients par courrier, par téléphone (y compris par SMS ou MMS) ou par mail, si ceux-ci ne s'y sont pas opposés, au moment de la demande de carte ou ultérieurement. Les personnes contactées à des fins de prospection par les partenaires jvmalin peuvent s'opposer à toute autre prospection ultérieure.

Le traitement de ces données à caractère personnel a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'information et des Libertés (CNIL). Conformément aux dispositions des articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, « relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés », toute personne concernée dispose d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et de suppression aux informations la concernant ainsi que d'opposition pour motifs légitimes.

Ces droits peuvent être exercés par écrit signé du demandeur et accompagné de la photocopie du titre d'identité avec signature de son titulaire, conformément au décret du 20/10/2005 modifié, en adressant son courrier au réseau lui ayant distribué la carte Jvmalin : DDTER – Centre - Val de Loire « jvmalin »

1 Place du Général Leclerc

37 000 Tours

Article XIII - Réclamations

Le titulaire d'une carte jvmalin émise par un partenaire jvmalin peut formuler toute réclamation concernant les présentes conditions d'utilisation de la carte, en écrivant au réseau partenaire ayant délivré la carte.

Le titulaire d'une carte jvmalin est informé de la possibilité de recourir à une procédure de médiation ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends, s'il n'est pas satisfait de la suite donnée à sa réclamation préalable. Il peut obtenir, auprès de chaque réseau partenaire, les coordonnées du médiateur dont il relève.

Article XIV - Durée de validité de la carte jvmalin

La carte jvmalin est valable pour une durée de 4 ans à compter de sa date d'émission.

A l'issue de cette durée, le titulaire de la carte est invité à demander le renouvellement de sa carte auprès d'un réseau partenaire.

Article XV - Résiliation du contrat ou Retrait de la carte jvmalin à l'initiative du partenaire jvmalin

Tout partenaire jvmalin se réserve le droit de résilier, retirer, la carte jvmalin, sans aucune indemnité ni remboursement, pour les motifs suivants :

- fraude établie dans la constitution du dossier de demande de carte jvmalin,
- fraude établie dans l'utilisation d'une carte jvmalin.

Les titres hébergés ne seront dès lors plus utilisables et ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement. Le titulaire de la carte devra alors déferer à toute injonction qui lui sera faite par le partenaire jvmalin, sous quelque forme que ce soit, de restituer la carte.

Toute personne continuant d'utiliser indûment une carte résiliée est considérée comme étant sans titre de transport et donc passible de poursuites pénales.

Article XVI - Restitution d'une carte par le titulaire

Le client peut restituer sa carte jvmalin auprès de l'un des partenaires émetteurs jvmalin, à tout moment et sans fournir de justification, La restitution de la carte jvmalin ne donne lieu à aucun remboursement. Les titres hébergés peuvent être remboursés dans les conditions propres à chaque partenaire jvmalin. Le titulaire reste, le cas échéant, redevable des sommes impayées.

Article XVII - Preuve

Les enregistrements des données liées à la carte jvmalin ou leurs reproductions sur support informatique constituent la preuve des opérations réalisées.